

La loi Mapam et les Epl :

l'essentiel à savoir et voir plus loin



Jeudi 3 avril 2014 Maison de la Chimie, Paris

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a été validée par le Conseil constitutionnel le 23 janvier dernier au terme d'un long et complexe parcours parlementaire. Les implications pour les collectivités et leurs Entreprises publiques locales sont nombreuses et fondamentales. Tour d'horizon et échanges sur l'impact de cette réforme sur le présent et l'avenir des Epl.

Expertise et animation : Alexandre Vigoureux, responsable du Département juridique de la Fédération des Epl

Programme

9h30 **Accueil des participants**

9h45 **Ouverture de la rencontre**

*Jean-Léonce Dupont, Président de la Fédération des Epl,
Vice-Président du Sénat et Président du Conseil général
du Calvados*

10h

La nouvelle donne territoriale

- **Clause générale de compétences**
 - le retour au statut antérieur
 - impact sur les départements et régions
- **Chef de filât**
 - les rôles dévolus à chaque échelon de collectivités
- **Coordination de l'action publique**
 - la Conférence territoriale de l'action publique
 - les règles de cofinancement

11h

L'intégration intercommunale

- **Achèvement de la carte intercommunale**
 - les effets des schémas départementaux de coopération intercommunale
 - le redéploiement de la carte intercommunale : cas particulier de l'Ile-de-France

• **Communauté urbaine**

- les nouvelles compétences
- l'abaissement du seuil démographique

Avec la participation de :

*Nicolas Portier, Délégué général de l'AdCF, l'Assemblée
des Communautés de France*

12h

Le grand témoin

*René Vandierendonck, Sénateur du Nord et 1^{er} Vice-
Président de la Communauté urbaine Lille Métropole*

12h30

Déjeuner

14h

Les métropoles

- **La métropole de droit commun**
- **Les métropoles dérogatoires : Paris, Lyon, Marseille**
- **Le calendrier d'application et l'impact sur les Epl**

Programme · suite

15h

Les nouveaux dispositifs opérationnels

- **Nouveaux transferts de compétences**
 - les domaines d'activité concernés
- **Nouvelles compétences**
 - le développement touristique
 - la mobilité
- **Décentralisation du stationnement**
 - la décentralisation et la dépénalisation
 - le forfait post-stationnement
 - les questions en suspens
- **Gestion régionale des fonds européens**
- **Création d'un établissement public foncier unique en Ile-de-France**

Avec la participation de :

Guy Le Bras, Directeur général du GART, le Groupement des autorités responsables de transport

16h

Les perspectives législatives

- **La poursuite de la réforme territoriale**
 - le rôle des régions
 - le rôle des départements et l'ingénierie territoriale
- **Impacts prévisibles sur les Epl**

16h30

Fin des travaux

Plan d'accès

Maison de la Chimie
28 Rue Saint-Dominique
75007 Paris

Pour s'y rendre :

- > Métro :
Invalides (lignes 8 et 13)
- > RER :
Invalides (ligne C)



Epl **expertise**

La loi Mapam et les Epl :

l'essentiel à savoir et voir plus loin

Jeudi 3 avril 2014 Maison de la Chimie, Paris

Bulletin à retourner

avant le 25 mars 2014

par mail : n.sarazin@lesepl.fr / par fax : 01 53 32 22 22

ou par courrier : **Fédération des Epl - 95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris**

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Tél :

Participera

> **Tarif** (documentation, pauses
et déjeuner compris)

Epl adhérentes et partenaires :

200 € HT, soit **240 € TTC** (TVA 20%)

Autres : 350 € HT, soit **420 € TTC** (TVA 20%)

Règlement par chèque

Règlement par virement

Banque Société Générale - Agence Paris Bourse Entr -

IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 3942 838

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Date et signature :

Conditions générales

Pour confirmer votre participation, merci de nous retourner le présent bulletin **avant le 25 mars 2014**, Le nombre de places étant limité, les enregistrements se feront par ordre d'arrivée à la Fédération des Epl. En cas d'annulation moins de 10 jours avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tout renseignement complémentaire, Nathalie Sarazin est à votre disposition.

n.sarazin@lesepl.fr / 01 53 32 22 20

